

L'Insurgé / organe socialiste de la libération prolétarienne. 1942/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

A FAIRE LIRE ET SUIVRE

Numéro 8

MERCI

L'INSURGÉ

Octobre 1942

Liberté, égalité, Mort aux Tyrans.
Convention 1792

Vivre en travaillant ou mourir en combattant.
Les Canuts de Lyon

ORGANE SOCIALISTE DE
LIBÉRATION PROLÉTARIENNE

Vues et Réalités

De plus en plus s'affirme en France, le front intérieur. Le peuple de France a déclaré la guerre à « son soi-disant gouvernement », aux organisations qui le soutiennent — Légion, P.S.F., P.P.F. — et de plus il intensifie la lutte contre les puissances de l'Axe sur le plan de la production.

Cette guerre a pour théâtre l'usine où il faut freiner, entraver, saboter la production destinée à l'ennemi, la voie ferrée et la gare où il faut retarder, rendre inutilisable, détruire tout ce qui va à destination de l'ennemi. Elle a aussi pour théâtre la rue car il faut miner ces magasins où s'étaient impudiquement la propagande ennemie (relève, Légion tricolore, Révolution nationale etc...), car il faut que notre pensée s'exprime et aille toucher les masses, car il faut chaque jour par la radio et la presse clandestine révéler la fausseté des allégations ennemies, donner au peuple les éléments d'une information exacte, en un mot tout ce qui contribue à former un moral impeccable c'est-à-dire une espérance qui ne se leurre pas des difficultés, mais qui trouve dans ces difficultés même la volonté d'agir et de vaincre.

Tout d'abord diffus, épars, inconscient, le front s'unifie, s'amplifie et s'organise. Nous n'avons pas la prétention d'appeler front intérieur un second front, mais qui n'en voit le germe?

Le peuple français a compris. Il a abandonné les stériles discussions sur le second front, discussion que la propagande fasciste entretenait soigneusement dans l'espoir de lui faire oublier l'action. Le peuple a compris que le second front n'est pas une utopie, que le second front se réalisera un jour, mais qu'il faut maintenant le préparer.

Les mesures de fascisation de la France se font de plus en plus précises, en même temps qu'elles se multiplient : après la relève, odieux marchandage, infâme spéculation, après la récente action contre les Juifs étrangers, après le syndicat unique et obligatoire qui n'est qu'un moyen sûr de briser et d'étouffer la force et les revendications ouvrières, voici la loi sur l'obligation du travail.

Tout individu qui ne peut justifier son activité peut être réquisitionné pour des travaux d'intérêt national. Toute l'ambiguïté de la loi est dans cette phrase. Car qu'appelle-t-on travaux d'intérêt national? Est-ce par exemple aller travailler en Allemagne pour une soit-disant relève? Il semble bien que nos gouvernants aient voulu cacher la véritable signification de la loi. C'est pourquoi,

suite page 2

Petites nouvelles

Promotion des ânes - Dans Paris Soir: Tout candidat reçu au baccalauréat ou à un certificat de licence, est automatiquement reçu à l'examen, s'il s'engage dans la légion tricolore.

Le "vieux" dans l'Ain - Le jour de l'arrivée du "vieux" à Ambérieu, la ville fut couverte de tracts relatant les traitements infligés par les Allemands aux prisonniers russes et aux Juifs étrangers. Ja n'ais les boutiques ne furent si bien achalandées que le jour de la venue de Philippe la honte. Mais cela n'a duré que fort peu. Tout s'est volatilisé en même temps que le vieux nous débarrait. L'envoyé de Dieu s'intéressa surtout aux cadeaux, objets d'art et victuailles (la tirade radio-diffusée sur les moutons fut un chef d'œuvre de gâtisme). De gens murmurèrent qu'il y eut un cadeau "forcé" de cent livres de beurre.

Nous attîmes mon qu'aucune denrée ne fut remise aux œuvres de bienfaisance malgré les communiqués de la presse, tout au plus quelques francs Petain, ils sont tellement variés..!

Poésie - Les amateurs de poésie sont priés de lire dans Confluences n° 12, un très beau poème d'Aragon intitulé "Nymphée" où sous le couvert de la légende de Mithridate, l'auteur exalte le martyr de la Russie envahie.

La guerre intérieure

L'offensive lancée par les groupes de résistance contre la légion et le P.P.F. se poursuit avec succès. Actuellement c'est la grande valse des magasins et devantures de la Révolution nationale.

La solidarité

L'action entreprise par le gouvernement de Vichy sur l'ordre des Allemands contre les Juifs étrangers résidant dans les deux zones a soulevé le dégoût et la réprobation unanimes du peuple français. Les milieux cléricaux eux-mêmes n'ont pu rester passifs devant pareille abjection et pareille cruauté. Rendons hommage à tous ceux — laïques et prêtres — qui se sont dévoués sans compter pour sauver quelques uns de ces êtres décidément marqués par le destin. Leur bonne action ne fut pas un acte politique mais un simple acte de conscience humaine. Tous les hommes de bonne volonté l'ont bien compris et sont bien décidés à recommencer, si c'est nécessaire. Car ces êtres qu'on répudie, s'ils sont des Juifs des étrangers, sont aussi des hommes au même titre sinon à un titre meilleur que leurs bourreaux.

Chronique internationale

Nos sources d'information sont rares. De temps en temps, par voie indirecte, nous arrivent des nouvelles des groupes de résistance luttant en Belgique, en Hollande, en Europe centrale, et aussi en Allemagne, en Italie et en Espagne. Toutes ces informations se ressemblent, et toutes rendent compte que la lutte à l'étranger se poursuit dans les mêmes conditions et sous les mêmes formes qu'en France : sabotages, distribution et collage de

suite page 2

Vues et réalités (suite)

lors de sa parution, on pouvait lire dans la presse de longs articles flétrissant l'oisiveté des mendiants, vagabonds et chemineaux de toutes espèces. Et toute la portée de la loi, aurait été, aux yeux de la presse servile, d'arracher ces individus à leurs vices et d'en faire des hommes. Il n'y a qu'un oubli dans tout cela : ce sont les chômeurs.

Qu'on songe maintenant qu'il est possible de mettre en chômage des milliers d'ouvriers soit en augmentant la durée du travail (un décret a paru dernièrement autorisant les patrons à porter la durée du travail de 40 à 48 heures ; mais pour cacher ses intentions le gouvernement a ordonné que dans un tel cas, il y aurait augmentation proportionnelle des salaires), soit en fermant les usines sous divers prétextes (manque d'énergie, de matières premières). Et alors, faisant jouer la loi, on enverra tous ces hommes travailler en Allemagne pour le compte du fascisme.

L'INSURGÉ

N. B. De nouvelles dispositions viennent d'être prises par le gouvernement ; elles viennent singulièrement confirmer les conclusions de cet article dont l'élaboration date de la veille de la parution de ces nouvelles lois. Il est maintenant facile de voir que toute l'organisation du travail en France est subordonnée aux besoins toujours croissants de l'Axe en matériel et en main-d'œuvre. L'apparence de cette réalité, l'argument par lequel on justifie cette réalité, c'est la relève. Si on n'a pas étendu à la France occupée l'ordonnance de Seuckel en date du 22 Août 1942 organisant la réquisition de la main-d'œuvre pour le compte de l'Allemagne, c'est parce que c'était chose trop brutale et par suite inacceptable pour l'ouvrier français (d'où aggravation de l'opposition et du sabotage), et parce que par la réglementation camouflée de Laval, la zone libre se trouve englobée plus intimement dans l'effort de guerre allemand.

Toujours dans le même ordre d'idées, on sent que la politique franco-allemande arrive à un tournant : nous avons connu jusqu'à maintenant le stade Ribbentrop - Abetz ; nous sommes menacés aujourd'hui de connaître le stade Himmler - Gestapo. Camarades ouvriers, c'est le moment de se serrer les coudes.

Les Trusts

La "Voix ouvrière" organe des groupes légionnaires d'entreprises, a entrepris dans son dernier numéro, une campagne contre les trusts. Nous dirions bravo... si. Nous y avons lu des précisions édifiantes sur la politique d'avant-guerre. On sera peut-être étonné de lire dans ce journal fasciste, de telles choses. Mais il est facile de comprendre : la campagne est menée contre les trusts qui sont liés à la finance anglo-saxonne, mais on ne nous parle pas dans ce journal, des trusts qui sont liés à la finance de l'Axe et pour cause.

Nous y avons d'ailleurs lu un fait qui a son importance : par la loi du 30 octobre 1935, le trust de la meunerie parvient à se faire délivrer un véritable monopole en interdisant, sous prétexte d'économie dirigée, la construction de nouveaux moulins.

Or le 30 octobre 1935, Laval était chef du gouvernement.

Dans un prochain numéro, nous serons en mesure de donner les noms des trusts allemands qui aujourd'hui tiennent en main l'économie européenne.

Petites nouvelles (suite)

tracts et journaux, grignotage de l'édifice fasciste. La répression, si elle est dure, ne fait qu'enfler la résistance.

Quelques faits d'importance cependant sont à retenir : La Yougoslavie n'a toujours pas déposé les armes, et lutte sous l'autorité du général Mikailovitch. Signalons les valeureux exploits des Chetniks dont nous avons déjà parlé dans de précédents numéros.

Une déclaration de socialistes allemands nous est parvenue. On y lit notamment : « Les sympathies des socialistes allemands vont au peuple russe sans aucune réserve. La foi dans un avenir meilleur anime les socialistes à l'intérieur de l'Allemagne ».

Le front de la haine se forge à travers toute l'Europe.

Dans un ordre d'idées un peu différent signalons que le gouvernement de Franco vient de changer assez brutalement la direction de la politique extérieure espagnole maîtrisant la Phalange mouvement pro germano-italien. C'est ce que traduit le récent changement ministériel qui a placé un militaire, le général Jordana, aux Affaires étrangères précédemment occupées par Serrano Suner. Les récents échanges de télégrammes entre le gouvernement espagnol et le gouvernement portugais (inféodé à la finance britannique) ne font que confirmer cet important changement.

De MIEUX en MIEUX

Après les Juifs, les Espagnols et les réfugiés politiques
... c'est au tour des Français
qu'une loi récente peut forcer dans l'intérêt... national
à travailler en ALLEMAGNE par exemple !

Camarades prolétaires l'INSURGÉ te défends -
aide-lui à paraître.

On ne collectionne pas l'INSURGE, on le fait LIRE

Comme suite à notre article sur le pétrole, paru dans le numéro précédent de l'Insurgé, nous avons pu trouver quelques chiffres importants. Il faut à l'Angleterre, à l'Allemagne et à la France réunies, un total de 70 millions de tonnes en temps de guerre. Ce chiffre qui était donné en 1939 a dû s'enfler par suite de l'extension du conflit et l'on peut compter pour l'Allemagne 40 à 50 millions de tonnes par an. Or, on peut affirmer que les réserves sont épuisées — les réserves d'avant-guerre bien entendu — Alors d'où vient le pétrole ? Cette question a sa valeur quand on songe que la production annuelle de pétrole de l'Allemagne en tout et pour tout, se monte au maximum à 10 millions de tonnes.

Et nous ne comptons toujours pas le Japon encore plus dénué de pétrole.

La Turquie et l'Espagne ne joueraient-elles pas un rôle de transit ?

Voici aussi les noms des trusts pétroliers : la Standard Oil (américaine), la Royal Dutch (anglaise) et l'Anglo-Iranian (anglaise).

SEALS
MAJORITES